

# Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs



Ontario  
College of  
Teachers  
Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/tw](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/tw)



[oct-oeeo.ca/ig](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/ig)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.com/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)

# Message du registraire

Je suis heureux de vous présenter le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs*, dont l'objectif est de favoriser la compréhension des éléments du programme prolongé de formation à l'enseignement de l'Ontario.

Le présent guide reflète les perspectives de différents groupes d'intervenants du secteur de l'éducation de la province.

Il accompagne le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, lequel énonce les nouvelles exigences que les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario doivent respecter pour préparer les nouveaux pédagogues.

Le personnel du ministère de l'Éducation et les fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario ont été d'une aide précieuse pour l'Ordre dans l'élaboration de la présente ressource. Je remercie toutes les personnes qui ont participé au présent guide.

A handwritten signature in black ink that reads "M. Salvatori".

Michael Salvatori, EAO  
Chef de la direction et registraire  
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario



## Aperçu

### À propos du guide

Le présent guide est conçu pour permettre aux sous-comités d'agrément d'avoir toute l'information dont ils ont besoin au moment de vérifier le contenu essentiel des programmes qui subissent un examen d'agrément en vertu du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Même si les différentes parties du guide concordent avec les principaux éléments du règlement, le lecteur doit le considérer comme un tout qui aborde de nombreux sujets qui s'entrecroisent.

### Programme de formation à l'enseignement prolongé

Le présent document est un guide qui permet de mieux comprendre les exigences du Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement. Son objectif est d'expliquer, au moyen d'exemples et d'information additionnelle, le contenu essentiel qui doit faire partie intégrante des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario.

Le contenu de la première édition publiée en 2014 reflétait les conseils que les différents groupes du secteur de l'éducation avaient donnés lors de consultations sur le programme prolongé. Tenues en 2012, ces consultations ont permis de remanier le Règlement sur l'agrément des programmes. L'édition de 2014 contenait également des renseignements additionnels issus des consultations, de même que des clarifications visant à aider les fournisseurs qui se préparaient à soumettre une demande d'agrément à l'Ordre.

La présente et toute dernière édition tient compte de la rétroaction fournie par un éventail de partenaires en éducation, y compris les facultés d'éducation et les directions du ministère de l'Éducation.

### Objectifs

Le guide repose sur l'idée que les étudiantes et étudiants d'un programme de formation professionnelle et les enseignantes et enseignants

sur le marché du travail doivent posséder de vastes connaissances professionnelles fondamentales. Celles-ci doivent être basées sur des preuves et sur l'exercice de leur profession afin que se développent leur jugement professionnel et leur capacité à prendre des décisions pédagogiques. La prémisse du guide est que tout enseignant se considère comme un apprenant et comprend que son travail de pédagogue et son apprentissage doivent se centrer sur l'élève ou l'apprenant. En effet, le concept selon lequel les enseignants apprennent la vie durant et que les étudiants en enseignement ne font que commencer dans leur apprentissage professionnel constitue la pierre angulaire du présent guide. Le guide tient pour acquis que tous les pédagogues ont cet amour de l'apprentissage et que, pour eux, l'acquisition de connaissances repose sur la mise en valeur des forces de leurs élèves et leurs propres forces. Cela dit, même s'il se veut exhaustif relativement aux connaissances et compétences que doivent posséder les nouveaux membres de la profession, le guide reconnaît qu'elles s'élargiront et s'approfondiront tout au long de leur carrière.

### Intégration de la théorie et de la pratique

Tous les aspects des connaissances et compétences doivent être liés au stage et s'y refléter. En effet, l'idée que la théorie et la pratique doivent être intimement liées revient constamment au fil des pages. Les chercheurs qui se consacrent à l'étude de la formation à l'enseignement jugent que les enseignants en devenir mettent d'autant plus aisément en pratique ce qu'ils apprennent dans leurs cours quand l'accent est mis sur l'expérience de l'exercice professionnel (Hammerness, K.; Darling-Hammond, L.; Bransford, J.; Berliner, D.; Cochran-Smith, M.; McDonald, M. et Zeichner, K.; 2005; p. 375).

Des données probantes montrent que :  
«les enseignants doivent i) posséder de vastes connaissances de base, à la fois théoriques et factuelles; ii) comprendre ces faits et idées en fonction d'un cadre conceptuel; et iii) organiser leurs connaissances de manière à faciliter leur

exercice professionnel» (Hammerness et coll.; 2005; p. 366). Le but d'inclure du contenu obligatoire, de fixer la durée minimum du stage à huit semaines et de fournir le présent guide est de favoriser le lien profond qui existe entre les connaissances théoriques et factuelles, et l'exercice de la profession.

La contenu obligatoire a pour objectif de favoriser l'uniformité et de procurer un cadre de travail aux sous-comités d'agrément, ainsi qu'un outil de réflexion explicite aux responsables des programmes, aux étudiants et aux instructeurs à l'égard de leur apprentissage et de leur enseignement. Le guide explique les éléments du programme qui favorisent le développement de l'identité de l'enseignant, notamment les aspects liés au développement d'un esprit critique faisant appel à la réflexion et à la curiosité. Il est capital de miser sur une profonde compréhension de l'importance de la persévérance et de l'autoévaluation dans le développement de l'excellence en enseignement. L'objectif poursuivi est de permettre aux étudiants en enseignement de reconnaître leurs capacités afin de pouvoir prendre des décisions pédagogiques éclairées qui mettent la réussite de chaque élève au cœur d'une démarche fondée sur les connaissances professionnelles relatives aux apprenants, au contexte, au programme d'études et à l'évaluation.

## Sections

Le présent document reprend les éléments clés décrits dans l'annexe 1 du Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement. Des redondances sont possibles étant donné l'interrelation inhérente aux concepts présentés.

## Sources

Le guide consacre une partie à chaque élément de l'annexe 1 du règlement. Chacune décrit successivement l'objectif de l'inclusion de l'élément au règlement, ainsi que les connaissances et compétences que les programmes doivent permettre d'acquérir en lien avec chaque élément et, en dernier lieu, des exemples qui illustrent comment les programmes peuvent offrir la possibilité d'acquérir ces connaissances et compétences.

Les programmes pourront, notamment, présenter des plans de cours, des ressources pédagogiques, des études de cas, des simulations, des travaux assignés, des réflexions, des plans de leçons et des plans d'unités d'apprentissage, des portfolios électroniques, des réflexions sur les stages, des conférenciers et présentateurs invités, des occasions d'apprentissage expérientiel, la présence de matériel dans des endroits institutionnels, la modélisation par les instructeurs et des entrevues avec les étudiants.

# Table des matières

3	Message du registraire
5	Aperçu
9	Curriculum de l'Ontario
11	Utilisation de la recherche et de l'analyse de données en matière d'enseignement
12	Recherche, données et évaluations fondées sur le questionnement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves
14	Technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage
16	Théories et méthodes d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que différenciation pédagogique
18	Gestion de classe et capacités organisationnelles
20	Développement des enfants et des adolescents, et transitions vécues par les élèves
22	Observation et évaluation des élèves
24	Appui aux apprenants de l'anglais
26	Appui aux apprenants du français
28	Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques
30	Appui aux élèves ayant des besoins particuliers
32	Santé mentale, dépendances et bien-être
34	Législation en matière d'éducation et normes d'exercice
36	Relations professionnelles avec les collègues
37	Contexte ontarien
39	Perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones
41	Politique d'aménagement linguistique (PAL) de l'Ontario
42	Écoles sécuritaires et tolérantes, et création d'un milieu scolaire positif
44	Participation des parents et communication
45	Stage
49	Calendrier de révision





## Curriculum de l'Ontario

Le Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle permette à un étudiant «de connaître et de comprendre le curriculum de l'Ontario et les documents de politique provinciaux qui se rapportent aux domaines d'études de l'étudiant et à son curriculum, notamment la planification et la conception, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du curriculum).

L'inclusion du programme d'études de l'Ontario vise à s'assurer que les étudiantes et étudiants des programmes de formation à l'enseignement connaissent bien le programme d'études du ministère de l'Éducation afin de comprendre les visées de chaque élément (p. ex., notes préliminaires, grille d'évaluation du rendement, attentes par rapport au programme d'études). Ce niveau d'engagement leur permettra d'utiliser les documents de manière efficace au moment de planifier l'enseignement de matières et les expériences d'apprentissage pour des classes ou des élèves en particulier. Les étudiants devraient déjà connaître les fondements et les éléments de ces documents, de même que les compétences ou processus relatifs à certaines matières en particulier, notamment la résolution de problèmes ou la recherche. L'objectif n'est pas de les initier à la rédaction de programmes d'études, mais plutôt de les former à utiliser le programme d'études du ministère de l'Éducation afin de les guider dans leur enseignement et leur apprentissage par l'entremise de la conception de plans de leçons, de barèmes de mesure et d'évaluation, et d'activités d'apprentissage.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Structure des programmes-cadres de l'Ontario et des documents de politique provinciaux, y compris ceux portant sur les élèves ayant des besoins particuliers et leur utilisation dans la planification de l'enseignement et de l'évaluation
- Utilisation explicite des notes préliminaires ainsi que de la terminologie et des pratiques professionnelles pour planifier les programmes, évaluer et communiquer le travail des élèves
- Intégration des éléments des programmes-cadres de l'Ontario, des cadres de travail et des stratégies, y compris l'éducation environnementale, les écoles sécuritaires, l'équité et l'inclusion, la formation du caractère, l'esprit critique, le bien-être, la littératie financière, ainsi que les perspectives et façons de savoir autochtones
- Connaissance particulière du programme d'études en lien avec la matière (p. ex., modélisation en mathématiques; éducation à la citoyenneté en études sociales, en histoire et en géographie; littératie médiatique en langue; recherche et résolution de problèmes en science et en technologie)
- Utilisation des antécédents, des expériences et des connaissances des élèves pour les intéresser au programme d'études d'une façon culturellement pertinente et compréhensive (p. ex., la Politique d'aménagement linguistique [PAL], dans les écoles de langue française)
- Façons dont les programmes peuvent être efficacement liés entre eux afin de satisfaire aux exigences et favoriser l'apprentissage et la réussite des élèves
- Compréhension des différents moyens par lesquels le programme d'études favorise l'acquisition de compétences globales.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Ressources pédagogiques utilisant de manière claire la terminologie des politiques relatives aux programmes d'études (p. ex., domaines d'étude, attentes et contenus d'apprentissage, grille d'évaluation du rendement)
- Mention explicite et recours aux principaux documents de politiques et de ressources du Ministère dans les plans de cours, tels que *Faire croître le succès*; *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (2013)*; *Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario : Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques*; *Tracer son itinéraire vers la réussite*; et la *Stratégie ontarienne pour le bien-être en milieu scolaire*
- Planification d'expériences d'apprentissage qui reflètent les objectifs d'apprentissage, les critères de réussite, les mécanismes de rétroaction et les pratiques pédagogiques fondées sur les forces, les champs d'intérêt et les besoins des élèves
- Plans de leçons et plans d'unités d'apprentissage qui reflètent différents moyens de démontrer l'acquisition de connaissances (p. ex., produits en ligne, rendements, recherches dans la communauté)
- Dans le cadre du stage, réflexion sur l'efficacité des stratégies pour incorporer la littératie et la numératie à la matière enseignée
- Plans de cours reflétant la numératie et la littératie en tant qu'assises pour l'apprentissage des élèves
- Modélisation, par les instructeurs, des méthodes actuelles d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation qui s'alignent sur les politiques de l'Ontario, telles que celles de l'ouvrage intitulé *Faire croître le succès*
- Modélisation, par les instructeurs, des façons de recueillir et d'organiser des données à des fins pédagogiques
- Modélisation des façons d'utiliser la technologie pour motiver les élèves, améliorer la pédagogie, appuyer l'acquisition de connaissances, de compétences dans une matière ainsi que de compétences globales, et faire preuve d'un sens civique responsable
- Modélisation des façons d'incorporer les perspectives autochtones dans chaque matière enseignée
- Modélisation des choix de ressources convenables sur le plan culturel de même que par rapport à l'âge et à l'année d'études.

## Utilisation de la recherche et de l'analyse de données en matière d'enseignement

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment utiliser la recherche et l'analyse de données en matière d'enseignement» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

De plus, le règlement exige que «le programme prépare l'étudiant qui suit un programme de formation professionnelle à l'utilisation des recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du curriculum).

L'inclusion de contenu relatif à l'utilisation de la recherche et de l'analyse de données en matière d'éducation a pour objectif de démontrer aux étudiantes et étudiants suivant un programme de formation professionnelle qu'en plus d'extraire des données liées à leurs élèves, ils doivent utiliser des articles et des données de recherche (p. ex., les données de l'OQRE ou les résultats de tests de diagnostic) pour déterminer la prochaine étape à suivre pour favoriser l'apprentissage. L'inclusion de cet élément met en évidence l'importance cruciale de maintenir un esprit curieux, que ce soit individuellement ou en collaboration entre collègues. L'idée est que les étudiants se perçoivent comme des professionnels proactifs et curieux qui se basent sur les données pour continuellement préciser et personnaliser leur planification, leur enseignement et leur évaluation. La recherche basée sur la réflexion est un cycle dont les étapes sont : le questionnement, l'observation, la consultation d'autres sources de données, la réflexion, l'interprétation et l'intervention par l'enseignement ou par l'évaluation.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Moyens de trouver, d'interpréter, d'évaluer et d'utiliser la recherche en éducation tout comme les données d'évaluation, qu'elles soient à petite ou à grande échelle, afin de pouvoir décider de façon impartiale de la pertinence dans une situation donnée
- Collecte et utilisation de données en même temps que d'autres informations et connaissances pour prendre des décisions pédagogiques dans le but de faciliter l'apprentissage
- Connaissance du processus de questionnement itératif et capacité d'y participer afin de faciliter l'apprentissage
- Capacité de collaborer entre collègues sur des questions et champs d'intérêt communs et de tenir compte de preuves, de recherches, de théories et d'autres connaissances pour prendre des décisions personnalisées et précises en matière de pédagogie afin de déterminer les prochaines étapes à suivre.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Critique d'article, y compris ses répercussions sur l'enseignement en classe
- Projet de recherche-action
- Étude de cas exigeant d'appliquer des données d'évaluation
- Recours aux recherches et aux données à petite et à grande échelle dans les travaux (p. ex., utilisation des résultats de l'OQRE en mathématiques pour planifier une unité de mathématiques).

## Recherche, données et évaluations fondées sur le questionnement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment utiliser la recherche, les données et l'évaluation fondées sur le questionnement ainsi que le choix et l'utilisation de stratégies actuelles en matière d'enseignement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu relatif à l'utilisation de la recherche, des données et de l'évaluation fondées sur le questionnement a pour objectif de démontrer aux étudiants suivant un programme de formation professionnelle qu'ils apprennent de leurs élèves, mais également avec eux et à leur sujet, et quels sont les moyens efficaces de faciliter l'apprentissage. L'inclusion de cet élément met en évidence l'importance cruciale de maintenir un esprit curieux, que ce soit individuellement ou en collaboration entre collègues. L'idée est que les étudiants se perçoivent comme des professionnels proactifs et curieux qui se basent sur les données pour continuellement préciser et personnaliser leur planification, leur enseignement et leur évaluation. La recherche basée sur la réflexion est un cycle dont les étapes sont : le questionnement, l'observation, la consultation d'autres sources de données, la collecte de données, la réflexion, l'interprétation et l'intervention par l'enseignement ou par l'évaluation.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Rôle comme enseignant et chercheur d'information en quête d'une meilleure compréhension de l'apprentissage des élèves ainsi que de ses propres préjugés et de son exercice professionnel équitable et éclairé, et ce, pour enrichir l'apprentissage et le bien-être des élèves et du pédagogue lui-même
  - Importance, pour les pédagogues, d'adopter une approche de l'évaluation pour l'apprentissage et comme apprentissage, fondée sur le modèle de praticiens tournés vers la réflexion et l'épanouissement professionnels
  - Compréhension de la grande diversité des sources de données (comportements, travaux écrits et autres produits, conversations, communications orales et présentations) et moyens de recueillir et d'analyser ces données
  - Compréhension des liens qui existent entre les données contextuelles et les pratiques équitables et inclusives (p. ex., ethnicité et/ou sexe des élèves, et identité sexuelle; facteurs socioéconomiques en rapport avec la communauté qui peuvent être pris en compte au moment de la planification de mesures visant l'amélioration de la réussite des élèves; données sur les niveaux d'inscription, l'assiduité et l'obtention du diplôme de fin d'études)
  - Compréhension du fait que l'élève est le centre d'intérêt et la source d'information pour orienter la planification, l'enseignement et l'apprentissage.
- Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :
- Critique d'article, y compris ses répercussions sur l'enseignement en classe
  - Projet de recherche-action
  - Simulation demandant l'application de données issues d'une évaluation (p. ex., simulation d'une communauté d'apprentissage professionnel utilisant des données recueillies lors d'une observation d'une activité sur les fractions afin de planifier un enseignement plus précis et plus personnalisé)

- Réflexion durant un stage dans une école ayant une initiative de recherche-action
- Plans de leçons et d'unités démontrant l'utilisation de résultats d'observation et d'autres données sur les élèves afin de guider l'enseignement.

## Technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment utiliser la technologie comme outil d'enseignement» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu sur l'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage se fonde sur une compréhension de la pédagogie. L'objectif est de mettre l'accent sur le rôle pédagogique que peut jouer la technologie dans l'enseignement, en particulier pour faire participer tous les apprenants. Une utilisation efficace de la technologie dans l'enseignement exige en effet de comprendre comment représenter les concepts et le contenu à l'aide des technologies, de savoir ce qui rend certains concepts et contenus difficiles et comment la technologie donne un accès équitable à l'apprentissage et peut faciliter et améliorer l'expérience d'apprentissage. De telles applications sont notamment rendues possibles grâce aux technologies d'aide et d'adaptation, ainsi qu'aux stratégies technologiquement enrichies pour mesurer et évaluer l'apprentissage des élèves. Le but est de préparer les enseignantes et enseignants à en apprendre plus sur les outils technologiques et numériques tout au long de leur carrière afin d'intégrer de nouveaux outils de manière authentique, éthique, responsable et innovante dans de nombreuses matières et de nombreux contextes.

Le programme de formation en enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Croisement entre la technologie, la pédagogie et le contenu afin d'enseigner, d'évaluer, de créer, de collaborer et de communiquer

- Capacité de trouver et d'évaluer les ressources numériques et les outils technologiques visant différents objectifs et de modéliser, pour les étudiants, le visionnement, la représentation et l'esprit critique
- Capacité d'assurer et de modéliser une citoyenneté numérique responsable, notamment au moyen d'une utilisation de la technologie et des médias sociaux qui soit sécuritaire, éthique, saine et responsable
- Utilisation de la technologie pour améliorer la capacité de faire la part des choses, l'apprentissage en groupe et la construction et la mobilisation des connaissances ainsi que pour encourager l'innovation, la curiosité intellectuelle et la créativité
- Utilisation de la technologie à l'appui de nouvelles formes d'évaluation et de partenariats entre l'enseignant et les élèves
- Capacité de comprendre que les élèves sont des créateurs de connaissances et le rôle que joue la technologie pour appuyer ce concept
- Compréhension, recensement et élimination des obstacles systémiques afin d'élargir les possibilités de participation des élèves.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de leçons qui comprennent l'utilisation de technologies appropriées par les élèves, comme les technologies d'aide et d'adaptation, pour développer des tâches riches et authentiques
- Artefacts numériques produits par des étudiants en enseignement

- Plans de cours montrant les stratégies et les outils numériques utilisés dans les cours
- Portfolios et autres technologies numériques qui rendent visibles la réflexion et l'apprentissage
- Dans le cadre du stage, réflexion sur l'efficacité de la technologie numérique pour appuyer les élèves ayant des besoins particuliers
- Réflexion sur l'utilisation efficace d'outils numériques dans les expériences d'apprentissage (p. ex., tableaux blancs interactifs, technologies mobiles, outils en mode infonuagique)
- Réflexion attestant de la connaissance et de la mise en œuvre de ressources pédagogiques ministérielles à l'appui de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage hybride
- Plans d'unités démontrant l'utilisation de la technologie par les élèves pour faire des liens avec le monde réel.

## Théories et méthodes d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que différenciation pédagogique

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment utiliser les théories et les méthodes d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que la différenciation pédagogique» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu concernant les théories et les méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que la différenciation pédagogique a pour objectif de s'assurer que tout étudiant suivant un programme de formation professionnelle en enseignement a une solide compréhension de la pédagogie fondée sur la recherche et les faits, et sur les fondements théoriques et factuels de ces pratiques, notamment les sciences de la cognition, la psychologie du développement, le développement du langage, les théories socioculturelles et la sociologie. L'objectif est d'établir des liens plus facilement entre les différentes façons d'apprendre (ce qui oriente les méthodes d'enseignement) et de mieux comprendre les moyens d'apprentissage particuliers de certains élèves tout comme la nécessité d'élaborer un enseignement personnalisé et précis pour tous en fonction des matières et de la pédagogie. Les étudiantes et étudiants des programmes de formation à l'enseignement doivent aussi pouvoir utiliser ces théories et pratiques pour construire leurs propres connaissances et leur propre identité de professionnels afin de jeter les bases d'un solide jugement professionnel et de prendre des décisions éclairées concernant les pratiques appropriées pour les élèves individuellement et en groupe.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Différentes théories sur l'apprentissage et divers concepts fondés sur la recherche, ainsi que leurs pratiques pédagogiques correspondantes pour élaborer des activités pédagogiques, d'enseignement et d'évaluation pour des élèves en particulier, des groupes d'élèves et des classes
- Éléments et pratique de la différenciation pédagogique pour appuyer l'apprentissage de tous les élèves
- Compréhension du fait que l'élève est le centre d'intérêt et la source d'information pour orienter la planification et l'évaluation
- Compréhension du fait que les apprenants ont différentes capacités et préférences quant à certains modes et certaines stratégies d'apprentissage
- Rôles de la conscience de soi et de la métacognition à l'appui de l'autorégulation de l'élève.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de cours qui font référence à des théories sur l'apprentissage, des concepts fondés sur des recherches et leurs pratiques pédagogiques correspondantes
- Travaux qui reflètent l'application explicite des théories sur l'apprentissage ou des réflexions à ce sujet
- Plans de leçons et d'unités reflétant la mise en pratique des théories d'apprentissage dans des matières particulières (p. ex., en mathématiques)



- Réflexions relatives au stage et à la mise en œuvre de plans de leçons ou d'unités d'apprentissage fondés sur des recherches et appuyés par des preuves
- Études de cas de différenciation pédagogique, notamment pour les élèves autochtones
- Réflexion sur une expérience d'apprentissage individualisé dans l'exercice de la profession pour les élèves ayant des besoins particuliers.

## Gestion de classe et capacités organisationnelles

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement comprenne un apprentissage sur «la gestion de la classe et les capacités organisationnelles» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu relatif à la gestion de classe et aux capacités organisationnelles vise à s'assurer que les étudiantes et étudiants suivant un programme de formation professionnelle en enseignement comprennent leur rôle pour créer et maintenir un milieu d'apprentissage motivant, inclusif, sécuritaire et équitable pour tous les élèves. L'objectif poursuivi est d'aider les élèves à comprendre que le fait de créer un programme efficace et motivant favorise le sentiment qu'ils peuvent réussir, être productifs et s'améliorer. Cela permet aussi de favoriser une culture d'apprentissage dans un milieu positif et d'optimiser l'apprentissage. Le but est également de comprendre les méthodes et de développer son jugement professionnel concernant les approches proactives et compréhensives afin d'établir les règles de la salle de classe et son fonctionnement, et pour agir en cas de problèmes de comportement éventuels.

Le programme de formation en enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et des compétences liées aux domaines suivants :

- Méthodes appropriées sur le plan culturel pour créer des communautés d'apprentissage professionnelles productives, tant en format présentiel que virtuel, au moyen de leçons riches, pertinentes et culturellement ouvertes, et d'approches pédagogiques motivant les élèves

- Répertoire des techniques pour organiser l'espace physique de la salle de classe afin qu'il soit optimal pour l'apprentissage de tous les élèves de diverses façons (p. ex., enseignement individuel, en petits groupes et toute la classe)
- Compréhension des répercussions des obstacles systémiques qui peuvent avoir une incidence sur le bien-être et la réussite des élèves et, ainsi, nécessiter une approche impartiale pour favoriser une culture scolaire positive, sécuritaire et respectueuse
- Méthodes pour permettre aux élèves de se reconnaître dans le programme, grâce à leurs antécédents, leurs expériences et connaissances, et ce, de façon pertinente et compréhensive du point de vue culturel, y compris des méthodes qui reflètent les façons d'être et de savoir traditionnelles autochtones
- Capacités de puiser dans une gamme de stratégies pour prévenir des comportements inappropriés et les modifier, y compris l'utilisation d'informations sur les élèves pour planifier un apprentissage qui se construit sur leurs atouts et champs d'intérêt afin de répondre à leurs besoins d'apprentissage.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de cours et travaux qui doivent explicitement tenir compte de populations diverses
- Plans de gestion de classe incorporant des méthodes particulières pour créer et nourrir des relations authentiques et respectueuses entre les élèves, et pour créer une communauté dans un milieu positif en classe

- Plans de leçons ou d'unités soulignant des aspects précis et adaptés de la gestion de classe
- Réflexion sur la capacité d'optimiser le temps d'apprentissage et de tirer parti d'une grande quantité de pratiques pour répondre aux problèmes de comportement et les corriger, encourager la maîtrise de soi et la responsabilité du groupe
- Modélisation de l'utilisation adaptée de stratégies pour différencier l'enseignement, fournir des modifications et des accommodements de rechange, et assurer la participation des élèves et l'évaluation appropriée des apprentissages, comme décrits dans la politique actuelle et les documents afférents
- Réflexion sur les stratégies de gestion de classe efficaces utilisées dans le cadre du stage
- Réflexion sur l'efficacité de l'utilisation de pratiques culturellement pertinentes pour créer un milieu d'apprentissage positif pendant le stage.

## Développement des enfants et des adolescents, et transitions vécues par les élèves

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre :

- «le développement des enfants et des adolescents ainsi que les transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement)
- «comment préparer les élèves à faire la transition entre les étapes de leur apprentissage dans divers contextes et entre l'école secondaire, le collège, l'université, la formation en apprentissage et la population active» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'inclusion de contenu concernant le développement des enfants et des adolescents vise à ce que les étudiantes et étudiants des programmes de formation en enseignement acquièrent une compréhension du développement typique des enfants et des adolescents afin de bien comprendre ce qui constitue un développement moins typique et de reconnaître les élèves qui éprouvent des difficultés. On s'attend à ce que les étudiants se familiarisent avec les nombreux travaux de recherche qui visent la compréhension des modes d'apprentissage des élèves et qui portent notamment sur la psychologie du développement, la santé, la neuroscience et la psychologie cognitive, de même que sur les contextes socioculturels dans lesquels l'apprentissage a lieu. La possibilité d'envisager le développement des enfants et des adolescents sous de multiples perspectives guidera les types d'interactions, de milieux, d'expériences et de pratiques que les étudiants mettront en œuvre dans la salle de classe. Les étudiants détermineront les meilleures manières d'établir des liens entre leurs connaissances du développement typique

et atypique des enfants et des adolescents, et les transitions vécues par les élèves.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Théories du développement humain et domaines interreliés du développement physique, social, émotif, communicatif/linguistique et cognitif
- Conception autochtone du développement humain, y compris l'accent accordé aux liens étroits et aux relations entre l'esprit, les émotions, l'intellect et le corps, ainsi que la conception de la croissance par l'entremise de ce sens de la connexion
- Théories du développement et de l'apprentissage ainsi que leurs utilités et limites pour l'élaboration d'approches d'enseignement et d'évaluation pour chaque élève
- Passage de l'école élémentaire à l'école secondaire, et du secondaire au prochain cheminement approprié, et moyens de soutenir les élèves, en tenant bien compte des conditions requises pour ceux ayant des besoins particuliers
- Progrès des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année en fonction de leur propre continuum de développement, y compris les transitions comme l'entrée à l'école, le changement d'activités, de contexte, de salle de classe, d'année ou d'école, et les pratiques qui servent à soutenir les élèves pendant ces changements, notamment celles associées aux besoins en éducation de l'enfance en difficulté

- Rôle des enseignants pour trouver des pratiques prometteuses à employer avec chaque élève afin de promouvoir une orientation réussie à l'école secondaire et vers le marché du travail ou les études postsecondaires.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de leçons, plans de cours ou lectures présentant des renseignements ou des stratégies relatives à des programmes ou politiques, notamment les initiatives *Réussite des élèves / Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans*; les programmes de la Majeure Haute Spécialisation; le *Programme de récupération de crédits*; le *Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario*; le *Guide de la littératie chez les adolescentes et adolescents*; et *Faire croître le succès*
- Travaux, évaluations et réflexions mettant en évidence la sélection et la mise en œuvre de méthodes pédagogiques et d'évaluation qui témoignent de la compréhension du développement et de l'apprentissage (p. ex., l'apprentissage distribué, l'apprentissage coopératif, la résolution de problèmes)
- Plans de leçons et travaux qui incluent des pratiques comme le questionnement, l'apprentissage fondé sur la résolution de problèmes et les simulations, qui peuvent faciliter l'apprentissage
- Plans d'unités incluant de l'apprentissage expérientiel, des cérémonies, des rituels et d'autres façons de vivre et d'apprendre autochtones
- Utilisation d'études de cas ayant recours à des plans de transition et à des plans d'enseignement individualisés (PEI)
- Réflexion sur le stage et les expériences de vie liées aux questions de développement humain et aux transitions que vivent les élèves.

## Observation et évaluation des élèves

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment utiliser les stratégies actuelles liées à l'observation et l'évaluation des élèves» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu portant sur l'observation et l'évaluation vise à souligner l'importance d'une approche centrée sur les élèves en matière d'enseignement et d'apprentissage ainsi que celle, capitale, de la collecte de données sur l'apprentissage des élèves aux fins de la planification, de l'enseignement et de l'évaluation. L'observation est le processus continu par lequel les enseignantes et enseignants demeurent attentifs au comportement des élèves, à leur état émotif, à leurs champs d'intérêt, à leurs styles de développement, à leur engagement et à leurs progrès dans le but de promouvoir leur développement. L'accent est mis sur l'importance d'une pédagogie ayant pour objectif de créer des milieux et des expériences qui misent sur le vécu, les connaissances et le questionnement des élèves. Tous les domaines du développement et de l'apprentissage peuvent être observés : cognitif, communicatif, physique, social et émotif. Le principal objectif de cette section est de mettre l'accent sur l'observation continue, la documentation et l'évaluation dans le but de favoriser l'apprentissage des élèves et de leurs enseignants. Les explications et exemples présentés soulignent le rôle capital de l'évaluation en tant qu'outil de collecte de données de sources variées aux fins de la planification de l'apprentissage, de l'interprétation des indices et de l'évaluation de la réussite. Le rôle de l'évaluation dans l'amélioration de l'apprentissage des élèves et les différentes fonctions font que l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant qu'apprentissage sont d'une importance capitale pour assurer la réussite des élèves.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Collecte de données issues de l'observation des élèves séparément et en interaction avec le milieu d'apprentissage, le matériel pédagogique et les pairs
- Consultation de la documentation pédagogique
- Utilisation de différentes sources de données sur les élèves pour prendre des décisions pédagogiques qui faciliteront l'apprentissage dans le cadre, par exemple, de travaux écrits et autres, de conversations, de communications et de présentations orales ainsi que des évaluations par les pairs et des autoévaluations
- Utilisation de stratégies et d'outils d'évaluation en format analogique et numérique qui contribuent à l'apprentissage et qui en font partie, tout en soulignant la relation entre l'évaluation et la création d'objectifs d'apprentissage, l'élaboration de critères de réussite, l'établissement de mécanismes de rétroaction et l'interprétation des résultats d'apprentissage.

Divers moyens peuvent servir à démontrer que les étudiantes et étudiants ont eu la possibilité d'acquérir les connaissances et compétences liées à cet élément, notamment :

- Plans de cours et travaux impliquant l'observation des élèves
- Travaux incorporant l'utilisation de données issues de l'observation pour offrir des occasions d'apprentissage différencié aux élèves

- Protocoles de stage prévoyant des périodes d'observation et des évaluations et précisant les exigences relatives à ces évaluations au cours du stage
- Plans de cours où figurent les mots suivants : observation des élèves, évaluation, évaluation en lien avec les documents du Ministère
- Dans le cadre du stage, plans de leçons et d'unités qui reposent sur une pédagogie sensible à la culture et sont explicitement conçus à l'aide de données issues de l'observation des élèves et de leur évaluation
- Réflexion sur l'évaluation différenciée utilisée dans le cadre du stage pour répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève.

## Appui aux apprenants de l'anglais

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement, qu'il s'agisse du français ou de l'anglais» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu sur les apprenants de l'anglais vise à ce que les étudiantes et étudiants des programmes de formation professionnelle en enseignement aient des occasions de connaître le rôle qu'ils auront à jouer pour satisfaire aux divers besoins en matière d'apprentissage des élèves pour qui l'anglais est une nouvelle langue. On cherche ainsi à les soutenir dans le développement d'une approche pédagogique et d'un répertoire de stratégies d'enseignement et d'évaluation qui leur serviront à appuyer l'acquisition de l'anglais en même temps que les élèves apprennent le programme de l'Ontario. Les diplômés doivent connaître les stratégies efficaces qui permettent d'encadrer une variété d'apprenants de l'anglais, tout en appuyant l'ensemble des élèves (c'est-à-dire dans des domaines tels que l'élaboration de programmes, les pratiques pédagogiques, le contexte plus large des politiques, des étapes et des processus en matière de planification de méthodes d'évaluation et d'enseignement précises et personnalisées). Il est nécessaire de comprendre les principes d'une approche fondée sur les acquis de même que les stratégies d'enseignement pour planifier, différencier et personnaliser l'apprentissage et l'évaluation de chaque élève. L'objectif est de permettre aux diplômés d'être en mesure de travailler avec tous les élèves, en misant sur les forces et les champs d'intérêt de chacun, dans le but de favoriser leur apprentissage et leur développement. Il est également nécessaire de pouvoir travailler avec la famille et avec d'autres professionnels pour appuyer les élèves. Cette section a pour objectif de former des enseignants

qui seront en mesure d'obtenir, de manière collaborative, des renseignements au sujet des élèves ou auprès d'eux afin d'élaborer différentes approches d'enseignement.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Approche axée sur les acquis pour enseigner à des élèves possédant un bagage culturel et linguistique varié et pour qui l'anglais est une langue seconde
- Programmes d'anglais langue seconde, de développement de l'anglais et modèles de soutien
- Salles de classe qui reflètent et célèbrent la diversité culturelle et linguistique de tous les élèves et qui en tirent parti
- Utilisation de ressources numériques pour appuyer les apprenants d'anglais et leur permettre de devenir des apprenants autonomes
- Communication efficace avec les parents ou tuteurs des élèves possédant un bagage culturel et linguistique varié
- Utilisation de la ressource *Steps to English Proficiency (STEP)* à l'appui de l'élaboration de programmes.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de leçons et d'unités d'apprentissage qui témoignent d'une différenciation des élèves possédant un bagage culturel et linguistique varié



- Étude de cas démontrant la mise en œuvre d'une approche du programme fondée sur l'équipe à l'intention d'un élève provenant d'une minorité culturelle ou linguistique
- Situation d'apprentissage expérientielle telle qu'une simulation d'équipe portant sur une famille de nouveaux arrivants
- Réflexion sur l'efficacité, au cours du stage, d'une stratégie d'enseignement ou d'évaluation en particulier auprès d'un élève apprenant l'anglais
- Dans le cadre du stage, réflexion sur l'efficacité des ressources numériques visant à appuyer les objectifs d'apprentissage particuliers des élèves qui apprennent l'anglais
- Modélisation, par les instructeurs, des façons particulières d'intégrer et de respecter la diversité culturelle et linguistique des élèves.

## Appui aux apprenants du français

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement, qu'il s'agisse du français ou de l'anglais» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu portant sur l'appui aux apprenants du français vise à ce que les étudiantes et étudiants des programmes de formation professionnelle en enseignement aient des occasions de connaître le rôle qu'ils auront à jouer pour satisfaire aux divers besoins en matière d'apprentissage des élèves du système de langue française pour qui le français est une nouvelle langue. On cherche ainsi à les soutenir dans le développement d'une approche pédagogique et d'un répertoire de stratégies d'enseignement et d'évaluation qui leur serviront à susciter et à soutenir l'acquisition de la langue, ce qui les aidera à planifier des méthodes d'évaluation et d'enseignement personnalisées et précises pour tous leurs élèves. Cela a également comme objectif de développer des connaissances et des compétences en lien avec l'apprentissage du français et de la culture francophone. Les éléments clés de cette section sont la compréhension de la diversité de la communauté minoritaire francophone, des concepts liés au développement de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue seconde ainsi que des principes d'une approche fondée sur les acquis dans l'acquisition d'une langue. L'objectif est de permettre aux diplômés d'être en mesure de planifier, de différencier et de personnaliser les activités d'apprentissage et d'évaluation, sur une base individuelle, pour une grande variété d'élèves.

Le programme de formation à l'enseignement permettra d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Valeurs, éléments, sensibilités et défis relatifs à l'apprentissage d'une langue, la vie durant, en contexte minoritaire, y compris l'insécurité linguistique, l'interdépendance de la langue et de la culture, les différents répertoires de langue française, les communications orales et écrites authentiques, l'écoute et la parole
- Utilisation d'une approche fondée sur les acquis pour appuyer l'apprentissage du français chez les élèves issus de diverses cultures et parlant différentes langues
- Rôle du personnel enseignant d'une école de langue française au sein d'une communauté linguistique en situation minoritaire
- Stratégies d'enseignement et d'apprentissage en situation minoritaire, y compris les fondements d'une approche culturelle de l'enseignement
- Utilisation de ressources numériques pour appuyer les apprenants du français et les nouveaux arrivants, et pour les aider à devenir autonomes dans leur apprentissage.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Travaux au cours desquels les étudiants se créent un répertoire personnel de ressources en langue française qui leur seront utiles au cours de leurs futures activités d'enseignement
- Travaux concernant la différenciation d'un plan d'unité existant en fonction des besoins variés des élèves de leur classe en matière d'apprentissage de la langue
- Modélisation, par les instructeurs, des façons particulières de célébrer la diversité culturelle et linguistique de tous les élèves

- Simulation de travail d'équipe, par exemple, une étude de cas portant sur un nouvel arrivant qui a reçu peu d'éducation formelle en raison de conflits civils dans son pays d'origine
- Réflexion sur l'efficacité, au cours du stage, d'une stratégie d'enseignement ou d'évaluation en particulier auprès d'un apprenant du français.

## Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu portant sur la pédagogie et sur l'évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques vise à ce que les étudiantes et étudiants des programmes de formation professionnelle en enseignement reconnaissent et développent des connaissances pédagogiques et des compétences en enseignement et en évaluation dans les domaines pour lesquels ils sont qualifiés. Cela comprend notamment des compétences axées sur une matière en particulier, par exemple, la résolution de problèmes en mathématiques, la pensée critique en études sociales, en histoire du Canada et du monde et dans l'analyse de textes dans les cours de langue. On cherche ainsi à aider les étudiantes et étudiants à comprendre la philosophie et l'objectif de la discipline, les normes de contenu et de rendement, et les compétences liées à une matière en particulier, telles que la connaissance, la compréhension, les habiletés de la pensée, la mise en application et la communication s'y rapportant. Les aspects principaux de cette section sont les habiletés de planification et de traitement de l'information ainsi que la pensée créative et la pensée critique qui relèvent d'une matière en particulier et des approches de celle-ci.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Principaux concepts, éléments de philosophie et objectifs, connaissances, compétences et processus propres à une matière en particulier

- Principes fondamentaux d'une évaluation efficace; liens entre ces principes et une planification et un enseignement efficaces dans des matières en particulier
- Normes de contenu et de rendement liées à la pensée, à la planification, au traitement de l'information, à la communication et à la mise en application de l'apprentissage de matières précises
- Façons de traiter le contenu, les processus et la production dans des matières particulières
- Façons d'aborder les éléments souvent mal compris des élèves ou des compétences requises dans des matières particulières
- Compréhension que chaque enseignant a la responsabilité d'enseigner la littératie et la numératie à tous les niveaux et dans toutes les matières
- Façons d'intégrer la littératie et la numératie à l'apprentissage d'une matière
- Stratégies pour incorporer les perspectives autochtones à l'enseignement de matières particulières
- Manières dont les objectifs relatifs aux apprentissages, à la compréhension du contenu et aux compétences dans une matière donnée rejoignent ceux d'autres matières pour permettre une planification et un enseignement transdisciplinaires à l'appui d'un apprentissage authentique abordant des enjeux du monde réel.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de cours incluant des réflexions sur les connaissances pédagogiques et l'évaluation
- Utilisation des normes de contenu et de rendement énoncées dans les différentes catégories de la grille d'évaluation aux fins de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage du programme
- Modélisation, par les instructeurs, de l'utilisation des outils et ressources numériques dans leurs matières
- Modélisation des méthodes d'apprentissage autochtones, comme la narration de contes, les cercles de discussion et la présence d'aînés/ de sénateurs ou de personnes-ressources culturelles invités à venir parler aux élèves
- Dans les plans de leçons et d'unités, preuves de liens établis entre les élèves, les compétences dans une matière et les situations de la vie réelle, y compris par l'intégration des compétences globales
- Dans les plans de leçons et d'unités, preuves de l'intégration des points forts et des champs d'intérêt des élèves afin de les motiver dans une matière particulière
- Dans le cadre du stage, réflexion sur l'utilisation de l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage dans une matière.

## Appui aux élèves ayant des besoins particuliers

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «les politiques, les évaluations et les pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de contenu sur l'éducation de l'enfance en difficulté vise à ce que les étudiantes et étudiants possèdent des connaissances et des compétences relatives à une vaste diversité d'apprenants (p. ex., élaboration de programmes, pratiques pédagogiques et contexte plus large des politiques, étapes et processus) qui leur permettront de préparer, dès leur entrée dans la profession, des plans d'évaluation et d'enseignement précis qui conviendront à tous leurs élèves. La compréhension des principes d'une approche fondée sur les points forts, les principes de la conception universelle de l'apprentissage, de même que des stratégies d'enseignement telles que la différenciation, les modifications et les adaptations, est nécessaire pour planifier, différencier et personnaliser l'apprentissage et l'évaluation de chaque élève. L'objectif est de permettre aux étudiants d'être en mesure de travailler avec tous les élèves, en misant sur les forces et les champs d'intérêt de chacun, dans le but de favoriser leur apprentissage et leur développement. Des aptitudes à travailler avec la famille et d'autres professionnels pour aider les élèves sont également nécessaires. Cette section a pour objectif de former des pédagogues qui seront en mesure d'employer une approche collaborative pour obtenir, auprès des élèves ou à leur sujet, des renseignements qui serviront à élaborer différentes approches pédagogiques visant à les soutenir.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Approche fondée sur les acquis (c.-à-d., qui met l'accent sur les forces et les besoins des élèves, et qui part du principe que tous les élèves peuvent apprendre, que la réussite donne un sentiment d'efficacité et que les enseignants créent les conditions propices à la réussite)
- Causes multiples et complexes des préoccupations liées au comportement et pratiques pour y remédier
- Contexte plus vaste de l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris les plans d'enseignement individualisés (PEI), le processus d'un comité d'identification, de placement et de révision, les notes de politique pertinentes (notamment la note de politique/programmes n° 140), les anomalies, les modifications et adaptations, les programmes et rapports de rechange (p. ex., bulletins adaptés, transitions, manières de différencier l'enseignement)
- Besoins pédagogiques des élèves et gestion des anomalies, stratégies fondées sur des faits probants, y compris l'analyse comportementale appliquée (ACA), et rôles des autres professionnels
- Utilisation de technologies d'aide et d'adaptation pour soutenir l'apprentissage des élèves
- Stratégies et soutiens comportementaux efficaces, y compris l'ACA
- Façons de penser autochtones et utilisation d'un prisme culturel pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Démonstration de la modélisation de la différenciation dans les évaluations et les travaux en classe
- Utilisation d'études de cas et de PEI pour créer des objectifs, des plans d'enseignement et des plans de transition personnalisés
- Réflexion sur le stage et les expériences de la vie liés à des enjeux de l'éducation de l'enfance en difficulté (p. ex., utilisation d'analyses appliquées du comportement)
- Travaux nécessitant l'évaluation des forces et des besoins en matière d'apprentissage, la planification adaptée et l'enseignement personnalisé pour venir en aide à un élève éprouvant une difficulté d'apprentissage (p. ex., trouble du spectre de l'alcoolisation foétale)
- Utilisation de la réglementation et des documents de politique les plus récents se rapportant aux élèves ayant des besoins particuliers
- Utilisation d'une gamme d'appuis pédagogiques, comme la technologie d'aide et d'adaptation
- Recours à une vaste gamme d'approches d'évaluation et d'enseignement fondées sur la recherche et des faits probants, par exemple, la conception universelle de l'apprentissage, la différenciation pédagogique et la démarche par étape à l'appui de l'apprentissage des élèves.

## Santé mentale, dépendances et bien-être

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de «sensibiliser les étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle aux problèmes de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents dans le contexte des écoles élémentaires et secondaires en Ontario» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'inclusion de contenu sur la santé mentale et le bien-être vise à ce que les étudiantes et étudiants des programmes de formation professionnelle en enseignement disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour enseigner à divers apprenants en tenant compte de leurs forces et de leurs besoins, et d'être en mesure de planifier des méthodes d'évaluation et d'enseignement précises qui conviennent à tous les élèves. On cherche en particulier à bien leur faire comprendre la relation entre la santé mentale, le bien-être et la réussite, et à développer une vision du bien-être des élèves qui englobe le bien-être physique, cognitif, mental, social et émotif. On cherche aussi à les aider à comprendre leur rôle dans la promotion universelle de la santé et dans l'identification d'élèves ayant besoin d'une intervention plus soutenue, ainsi que du processus suivi par les élèves et leur famille pour accéder à des mesures de soutien. La compréhension des principes d'une approche basée sur les acquis et de l'importance du bien-être des élèves est capitale. L'objectif est de permettre aux étudiants de travailler avec tous les élèves, leur famille et les professionnels concernés afin de déterminer, sur une base individuelle, les forces de ces élèves afin de répondre à leurs besoins en matière d'apprentissage.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Bienfaits, pour tous les élèves, relatifs au développement d'une meilleure capacité de gérer son stress, de créer des relations et de se remettre en question
- Rôle des enseignants pour aider les élèves à développer des compétences qui les rendent plus résilients, qui améliorent leur bien-être social, émotif et mental en leur fournissant une salle de classe sécuritaire et inclusive où ils se sentent soutenus et stimulés
- Rôle des enseignants pour reconnaître les élèves en difficulté et pour aider les élèves et leur famille à accéder aux mesures de soutien appropriées
- Reconnaissance et réduction de la stigmatisation, ainsi que promotion de la bonne santé mentale et renforcement des capacités d'apprentissage social et affectif des élèves
- Compréhension des moyens par lesquels la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive aide le milieu de l'éducation à cerner et à éliminer les préjugés discriminatoires et les barrières systémiques afin d'améliorer le rendement et le bien-être de tous les élèves
- Utilisation d'une approche fondée sur les acquis avec tous les élèves et leur famille.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plan complet de gestion de classe qui prévoit la création d'un milieu d'apprentissage sécuritaire et inclusif tenant compte des populations diverses, y compris les élèves autochtones, et qui appuie le développement de compétences sociales et collaboratives, ainsi que d'autres habiletés liées à l'apprentissage



- Travail (avant ou pendant le stage) décrivant le processus de soutien individuel aux élèves
- Recours à des études de cas et à des expériences vécues dans la vie et durant le stage
- Mention du sujet dans les plans de cours et travaux
- Réflexions sur les expériences et résultats du stage en lien avec le bien-être de l'élève, y compris les enjeux liés à la santé mentale et aux dépendances
- Séminaires, ressources en ligne, conférences sur les pratiques systémiques de promotion de la santé centrées sur les élèves et leur famille.

## Législation en matière d'éducation et normes d'exercice

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre :

- «la législation ontarienne en matière d'éducation et la législation connexe, la législation en matière de santé et de sécurité au travail et la législation qui régleme la profession enseignante en Ontario et les obligations professionnelles des membres de l'Ordre» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement)
- «les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'inclusion de connaissances sur la législation en matière d'éducation vise à ce que les étudiantes et étudiants comprennent leur rôle professionnel, leurs devoirs, leurs responsabilités juridiques et déontologiques, ainsi que les lois, règlements et politiques qui régissent leur conduite, leurs relations professionnelles, leurs obligations juridiques envers les élèves et leur famille, leurs collègues, leur collectivité et leur rôle dans la promotion et le maintien d'un milieu scolaire positif et sain. Le rôle des pédagogues dans la promotion des comportements respectueux et de la gestion des comportements inappropriés dans le contexte plus large de la législation et des politiques est important, tout comme la compréhension de ce qui constitue un comportement professionnel et des attentes auxquelles les enseignants sont tenus de se conformer à tout moment.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Responsabilités professionnelles, déontologiques et juridiques des enseignants (*Loi sur l'éducation*, normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, recommandations professionnelles, *in loco parentis*, Code des droits de la personne de l'Ontario, *Loi sur la profession enseignante*, politiques ministérielles, *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, notamment)
- Rôles et responsabilités des enseignants afin d'assurer la sécurité dans les écoles (p. ex., en vertu de la *Loi sur l'éducation*, du Code de conduite des écoles de l'Ontario, du droit criminel et de la *Loi pour des écoles tolérantes*)
- Devoir de l'enseignant de faire rapport, tel qu'énoncé dans la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*
- Devoir d'empathie des enseignants, qui inclut celui d'éviter la négligence, ce qui signifie aussi que les enseignants doivent servir de modèles (p. ex., en adoptant un comportement approprié au travail et dans leur vie personnelle).

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Études de cas juridiques
- Réflexions sur la pratique en lien avec la promotion de comportements respectueux
- Travaux, dans le cadre de cours, portant sur l'élaboration d'un itinéraire pour une sortie scolaire, préparé en tenant compte des obligations juridiques et des responsabilités professionnelles
- Portfolios électroniques

- Examen de politiques et de pratiques de conseils scolaires concernant l'embauche
- Tests et examens concernant la législation.

## Relations professionnelles avec les collègues

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment établir et entretenir les différents types de relations professionnelles entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'inclusion de contenu concernant les relations professionnelles avec les collègues vise à aider les étudiantes et étudiants à mieux comprendre le rôle des autres pédagogues et de divers autres professionnels œuvrant dans le milieu scolaire, comme les éducateurs de la petite enfance, les adjoints d'enseignement, les travailleurs auprès des enfants et des jeunes, les psychologues, les travailleurs sociaux, les orthophonistes et les professionnels d'agences communautaires et de soutien à la collectivité, ainsi que les méthodes permettant de travailler efficacement avec ces professionnels pour appuyer l'apprentissage des élèves. L'objectif est de déterminer des comportements, des pratiques et des approches efficaces pour la collaboration avec de nombreuses équipes dans le but de favoriser le bien-être et l'apprentissage des élèves.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Normes d'exercice relatives au comportement professionnel, à la collaboration, à la communication et aux relations entre collègues et autres intervenants
- Rôles et responsabilités des professionnels qui interagissent avec le système scolaire
- Rôle des technologies pour établir de nouveaux partenariats pédagogiques entre les membres du personnel enseignant
- Création d'un climat scolaire positif et inclusif en adoptant l'approche globale à l'échelle de l'école
- Connaissance des mesures de soutien et des ressources à utiliser, ainsi que sensibilité concernant les situations où y avoir recours, ces deux éléments étant des objectifs à atteindre dans le développement de plans d'enseignement individualisés (PEI) ou lors d'interventions auprès des élèves pour l'évaluation et la différenciation de l'enseignement et du programme.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Recours à des études de cas et à des simulations de groupes
- Réflexion sur le stage et les expériences de la vie concernant les approches en équipe pour appuyer le bien-être et l'apprentissage de l'élève
- Études de cas légaux qui explorent les interactions avec les collègues dans des situations portant sur le devoir de faire rapport des pédagogues
- Preuve du sujet dans les plans de cours et les travaux.

## Contexte ontarien

Le Règlement 347/02 - Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre le «contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'inclusion de contenu sur le contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires vise à ce que les étudiantes et étudiants des programmes de formation professionnelle en enseignement soient conscients de l'évolution constante des contextes socioculturel, politique, historique, économique, linguistique, religieux, régional, institutionnel et systémique en Ontario, où ils se préparent à enseigner. On cherche en particulier à les sensibiliser à leur rôle en tant qu'agents de changement et à l'importance de promouvoir la justice sociale, l'équité dans l'accès à l'éducation et la réussite de tous les apprenants. L'objectif est de susciter la volonté et la capacité de faciliter l'apprentissage chez des élèves d'appartenances diverses et multiples ainsi que de miser sur les forces, champs d'intérêt et acquis de l'ensemble des élèves et des communautés, y compris celles qui sont sous-représentées et moins bien desservies, tout en étant en mesure de constater les recoupements au sein des communautés et entre elles, ainsi qu'avec des communautés plus larges à l'échelle mondiale.

Voir également les sections concernant l'éducation autochtone, la politique d'aménagement linguistique (PAL) ainsi que les écoles sécuritaires et tolérantes.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Équité, diversité, inclusion, justice sociale et rôle déterminant des enseignants pour cerner et abolir les barrières ainsi que pour susciter des changements sociaux
- Utilisation de contenu et de méthodes d'enseignement et d'évaluation pertinents et adaptés à la culture des élèves afin d'intéresser ceux-ci et de favoriser un développement positif de leur identité tout en misant sur leurs forces, champs d'intérêt et besoins individuels, en particulier s'il s'agit d'élèves en provenance de communautés ou de groupes mal desservis
- Responsabilité des enseignants de tenir compte des histoires et des expériences actuelles des membres de communautés marginalisées ou mal desservies
- Importance de travailler à partir d'une orientation fondée sur les acquis
- Compétence culturelle et création de liens transculturels et interculturels.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de cours incorporant des notions sur la diversité dans le contexte ontarien
- Documents exposés sur les murs et dans les corridors de la faculté d'éducation ou de l'établissement de formation à l'enseignement permettant à tous les étudiants de s'y voir représentés

- Présentations et démonstrations d'aînés, de leaders de diverses confessions religieuses, de conférenciers de la communauté GLBTQ et de représentants de communautés diverses pour aborder les façons de savoir et de vivre en fonction des différentes perspectives culturelles
- Soutien de la faculté d'éducation aux étudiants qui s'intéressent aux questions de société à l'école et dans la collectivité
- Plans de leçons et d'unités qui donnent explicitement une place à des documents et à des activités qui présentent diverses manières d'aborder les connaissances et les compétences inscrites dans le programme d'études de l'Ontario
- Modélisation de façons particulières d'appuyer les élèves membres de communautés marginalisées ou mal desservies.

## Perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones

Le Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre le «contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'inclusion de contenu sur les histoires, cultures, contributions et perspectives des Autochtones vise à ce que les étudiantes et étudiants comprennent la responsabilité qui leur incombe d'éveiller l'intérêt des apprenants des communautés autochtones en utilisant une pédagogie culturellement pertinente et réceptive et en s'assurant que les cultures, histoires et perspectives des élèves qui s'identifient comme membres des communautés autochtones se reflètent dans le programme d'études, la pédagogie, l'école et la communauté. Le but est de s'assurer que les étudiants reconnaissent la responsabilité qui leur incombe d'enseigner à tous les élèves que les histoires, cultures, perspectives et façons d'apprendre autochtones sont importantes dans le contexte ontarien dans lequel ils vivent. L'intention est que ces aspects seront incorporés aux domaines du programme d'études qui ne sont pas explicitement historiques ou sociologiques, comme l'éducation environnementale, les arts, la littérature, la numératie et les sciences. On ne s'attend pas à ce que les étudiants défendent ou s'approprient ces connaissances culturelles, mais qu'ils incorporent des perspectives et des éléments historiques, entretiennent des liens avec les communautés autochtones, et comprennent comment utiliser des méthodes respectueuses pour intégrer les cultures et à quel moment les utiliser.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Patrimoine culturel et linguistique transmis par les familles et les communautés autochtones pour favoriser le développement positif de l'identité, de l'apprentissage et du bien-être de chaque élève
- Importance des histoires, des cultures, des contributions, des perspectives et des traités pour les communautés autochtones actuelles
- Expériences de la colonisation des peuples autochtones, notamment les expériences se rapportant aux pensionnats et les répercussions continues de celles-ci sur les communautés autochtones et leurs membres
- Établissement de liens avec les partenaires, les aînés/sénateurs des communautés autochtones pour favoriser des pratiques d'enseignement et d'évaluation culturellement pertinentes et réceptives, y compris des pratiques reflétant les pédagogies autochtones
- Diversité des langues au sein des communautés autochtones et moyens de favoriser le développement du multilinguisme.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Plans de cours reflétant le contenu, les perspectives, les pratiques traditionnelles et les façons de savoir autochtones
- Utilisation d'études de cas et du vécu des élèves pour la mise en application des connaissances et des pratiques traditionnelles, notamment en ce qui a trait aux approches de guérison pour atténuer les effets des traumatismes multigénérationnels

- Travail dans le cadre duquel les étudiants élaborent une liste de ressources autochtones numériques et en ligne en lien avec les matières qu'ils prévoient enseigner et l'âge des élèves à qui ils prévoient enseigner
- Apprentissage expérientiel sur le terrain
- Travaux et activités pendant lesquels les étudiants rencontrent des membres et des aînés des communautés, écoutent des enregistrements sur le site First Voices, s'investissent dans des communautés autochtones, et vivent des expériences culturelles
- Réflexion pendant le stage sur les leçons et les unités incorporant les perspectives autochtones ayant trait notamment aux événements historiques et aux préoccupations environnementales, comme la santé.



## Politique d'aménagement linguistique (PAL) de l'Ontario

Le Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement, qu'il s'agisse du français ou de l'anglais» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'inclusion de la Politique d'aménagement linguistique (PAL) de l'Ontario vise à ce que les étudiantes et étudiants des programmes de formation professionnelle en enseignement se destinant à l'enseignement dans le système de langue française comprennent ce système dans son ensemble, y compris l'enseignement et l'apprentissage dans un contexte minoritaire, la construction identitaire, le leadership participatif, la participation des parents et des communautés, et la contribution à des institutions et à des communautés solides. On s'attend à ce qu'ils apprennent leur rôle, qui est d'aider les élèves à communiquer en français et à appuyer les communautés francophones en Ontario et au Canada. On s'attend à ce qu'ils développent une approche pédagogique et un ensemble de stratégies pédagogiques et d'évaluation (c.-à-d., des programmes, des pratiques pédagogiques, les politiques au sens large, des modalités et des processus) qu'ils pourront utiliser pour motiver les apprenants et favoriser leur développement linguistique.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Vision, valeur et éléments de l'interdépendance de la langue et de la culture pour favoriser l'apprentissage, l'identité et le bien-être des élèves

- Rôle en tant que modèle francophone pour les élèves afin de les aider à acquérir des connaissances sur les cultures francophones
- Utilisation des contextes, des expériences et des langues des élèves pour créer un milieu d'apprentissage qui reflète et célèbre la diversité linguistique et culturelle de tous les élèves, encourage une identité culturelle positive et présente des occasions d'apprentissage intéressantes et motivantes
- Établissement de liens et communication avec les partenaires communautaires francophones et francophiles.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Affectation à un stage reflétant la connaissance d'aspects culturels dans des communautés francophones diversifiées
- Affectation à un stage de micro-enseignement démontrant une connaissance des approches actuelles en matière d'enseignement et d'apprentissage de la langue française
- Réflexion pendant le stage sur l'enseignement dans une situation du point de vue linguistique et culturel
- Observations et réflexions pendant le stage sur les relations entre l'école, la famille et la communauté dans un contexte francophone
- Réflexion pendant le stage sur l'efficacité d'approches particulières se rapportant à l'apprentissage de la langue française.

## Écoles sécuritaires et tolérantes, et création d'un milieu scolaire positif

Le Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre une variété de domaines afin de permettre l'acquisition des connaissances et des compétences, des stratégies pédagogiques et éducatives et des connaissances dans le contexte de l'enseignement.

L'inclusion des connaissances sur les écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes, et la création d'un milieu scolaire positif, visent à renforcer les responsabilités professionnelles énoncées dans les normes d'exercice et les attentes juridiques, ainsi qu'à faire le lien entre les responsabilités des enseignantes et enseignants et la participation, l'apprentissage, l'équité, le bien-être et la sécurité des élèves. On s'attend également à ce que l'enseignement se fonde sur la croyance que tous les élèves peuvent apprendre grâce à l'apport des enseignants, lesquels ont pour responsabilité de faire appel à des pratiques qui veillent à ce que l'on respecte, inclue et desserve tous les élèves et toutes les familles et communautés. Le rôle de l'enseignant est important pour encourager des comportements respectueux et pour composer avec des comportements inappropriés dans le cadre plus large de la législation et des politiques. L'intention est que les étudiants comprennent leur rôle dans le développement de milieux d'apprentissage sécuritaires, inclusifs et sains qui favorisent le bien-être des élèves.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Équité, diversité et justice sociale, ainsi que rôle essentiel de l'enseignant relativement à la reconnaissance et à l'élimination des obstacles et à l'instauration d'un changement social

- Législation en rapport avec les modifications à la *Loi sur l'éducation* par l'entremise de la *Loi pour des écoles tolérantes*, la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive et la Stratégie pour la sécurité dans les écoles, lesquelles visent à créer des écoles sécuritaires et inclusives ainsi qu'à offrir des milieux d'apprentissage tolérants
- Contenu culturellement réceptif et pertinent, pédagogie et évaluation en se basant sur les programmes d'études de l'Ontario afin de procurer un sentiment d'appartenance, de motiver les élèves et de répondre à leurs forces et à leurs besoins pédagogiques individuels de manière à favoriser des écoles saines ainsi que la santé et le bien-être des élèves et de leurs familles
- Pratiques efficaces pour intégrer la culture, la langue, les origines, les expériences, les connaissances communautaires, les perspectives et les contributions des élèves ainsi que les manières dont ces éléments sont liés aux identités, y compris les identités des élèves d'origine autochtone, des élèves ayant une identité multiculturelle et des élèves marginalisés en raison de leur orientation et identité sexuelles
- Communication interculturelle et amélioration des connaissances culturelles ainsi que compréhension des enjeux de justice sociale et lien solide entre l'équité et l'excellence, et les attentes élevées pour tous
- Avancement de la responsabilité sociale et de la citoyenneté environnementale.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Énoncés de stage se rapportant à la prise de conscience de la part des étudiants, de leur situation sociale, culturelle et politique, et les façons dont elles influencent leurs perspectives
- Plans de cours et travaux incorporant le rôle de l'enseignant auprès du Ministère ainsi que les codes de conduite, les politiques, les ressources et les mesures de soutien des conseils scolaires et des écoles, conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario, notamment en ce qui a trait aux accommodements religieux et autres, à l'intimidation, au harcèlement et aux communautés marginalisées ou mal desservies
- Plan de gestion de classe incorporant l'établissement de liens authentiques et respectueux entre les élèves et création d'une communauté et d'un climat scolaire positif
- Occasions d'apprentissage expérientiel pour apprendre à se connaître et apprendre à connaître les différences, les compétences culturelles et la facilité des communications interculturelles
- Évènements et documents critiques à propos desquels les étudiants écrivent et discutent.

## Participation des parents et communication

Le Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement permette de connaître et de comprendre «comment établir et entretenir les différents types de relations professionnelles entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions» (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'inclusion de la participation des parents et de la communication vise à ce que les étudiantes et étudiants reconnaissent l'importance des parents et des tuteurs en tant que partenaires et qu'ils élaborent des stratégies pour travailler efficacement avec les familles afin de favoriser et de faciliter l'apprentissage et le bien-être des élèves. Le but est que les étudiants développent des compétences dans l'établissement de relations respectueuses et productives et dans les communications avec les parents à propos de l'apprentissage, du comportement et du développement des élèves. Les étudiants devront comprendre et utiliser les forces et les origines diverses des élèves, des familles et des communautés aux fins de la planification, de l'enseignement et de l'évaluation. Si l'occasion se présente pendant leur stage, les étudiants observeront des réunions et des conférences avec les parents.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Intérêts communs des écoles, des parents et de la communauté concernant le bien-être, l'apprentissage et le développement des élèves
- Manières positives avec lesquelles les familles peuvent contribuer à l'apprentissage et au bien-être de chaque élève

- Établissement de relations mutuellement positives avec les familles, individuellement et collectivement
- Importance d'avoir des normes élevées communes
- Sollicitation d'aide pour comprendre et aborder les éléments empêchant certains parents de participer pleinement à l'apprentissage de leurs enfants (p. ex., langue, transport, expérience personnelle à l'école)
- Communications proactives et positives avec les parents et les fournisseurs de soins, en faisant appel à différents moyens, notamment par voie électronique.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Matériel de cours abordant des méthodes pour collaborer avec les parents et les tuteurs
- Affectation exigeant de faire des observations dans la communauté et d'élaborer un plan de communication à l'échelle de l'école
- Travail de compilation d'idées pour les communications avec les familles et la participation des parents, y compris l'utilisation de la technologie numérique
- Réflexion pendant le stage sur les moyens efficaces utilisés par l'école pour faire participer les parents.

## Stage

Le Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement, exige que tout programme de formation professionnelle en enseignement comporte «un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique» (Règlement 347/02, Partie 1).

L'inclusion d'un stage de plus longue durée vise à souligner et à renforcer les interrelations possibles entre la théorie et la pratique, en considérant que les cours et la pratique en classe sont liés et se soutiennent mutuellement, afin que tous les aspects de la connaissance et des compétences soient liés et se reflètent dans le cours et le stage. L'intention est également d'appuyer le développement d'une vision de la profession, d'une compréhension métacognitive des éléments critiques et des pratiques efficaces étayées par des preuves qui peuvent être utilisées et adaptées en fonction des groupes d'élèves et des forces et besoins de chaque élève dans des contextes en particulier. Pour être utile et efficace, il est essentiel que le stage soit étroitement lié aux cours des facultés et comprenne le contenu de base décrit dans le présent guide.

Le programme de formation à l'enseignement doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences liées aux domaines suivants :

- Capacité de faire preuve de souplesse, de s'adapter et d'être créatif dans l'utilisation de son répertoire de pratiques, de connaissances, de concepts et de théories afin de favoriser le succès des élèves
- Capacité de discerner des éléments de recherche et de théorie pertinents pour aborder les problèmes liés à la pratique

- Capacité de cerner et d'aborder les obstacles à l'inclusion en sensibilisant activement le public, en favorisant la compréhension de même qu'en respectant et en valorisant toute l'étendue de notre diversité dans les écoles de l'Ontario
- Capacité de travailler et d'apprendre en collaboration avec les collègues, y compris les enseignants associés, les étudiants et d'autres pédagogues afin d'appuyer les élèves et l'apprentissage professionnel
- Capacité de réfléchir et de s'autoévaluer afin de faire face à des situations changeantes, délicates et difficiles
- Capacité de réfléchir à son jugement professionnel, de résoudre des problèmes et d'apprendre de ses affectations.

Le programme permettra de vivre des expériences variées afin d'acquérir les connaissances et compétences liées à ces éléments, dont, par exemple :

- Comptes rendus d'enseignants associés et de conseillers de la faculté
- Cahiers de stage
- Plans de leçons
- Présentations multimédias
- Réflexions
- Portfolios électroniques.

## Politique de l'Ordre concernant l'expérience pratique

L'Ordre a déjà établi des politiques et procédures concernant l'expérience pratique dans les programmes de formation à l'enseignement. Il en a informé divers intervenants du secteur de l'éducation dans une [note de service du registraire de 2016](#), qui est résumée ci-dessous.

### Critères utilisés pour définir l'expérience pratique à acquérir dans le cadre d'un programme de formation à l'enseignement

Pour se conformer aux exigences du Règlement 347/02 et du Règlement 176/10, l'Ordre exige qu'un membre de la faculté soit affecté à chaque étudiant à titre de conseiller, et que le stage :

- dure un minimum de 80 jours
- comprenne des périodes d'observation et d'enseignement pratique
- se déroule dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre
- se passe dans une école ou une classe de langue française si le stagiaire se destine à enseigner en français ou dans une école ou une classe de langue anglaise s'il se destine à enseigner en anglais
- se déroule dans des classes pertinentes pour les secteurs de concentration du programme de formation à l'enseignement du stagiaire, c'est-à-dire aux cycles primaire (du jardin d'enfants à la 3<sup>e</sup> année) et moyen (de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année) pour un stagiaire dont les secteurs de concentration sont aux cycles primaire et moyen, ou dans des matières spécifiques aux cycles intermédiaire (de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année) et supérieur (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année) pour un stagiaire dont les secteurs de concentration sont aux cycles intermédiaire et supérieur, etc.

- permette au stagiaire d'être exposé à chaque cycle et, le cas échéant, à au moins une des matières du programme suivi; le stagiaire sera mieux préparé s'il a l'occasion d'acquérir de l'expérience dans les deux matières
- soit supervisé et évalué par un enseignant d'expérience qui est membre en règle de l'Ordre; l'Ordre reconnaît que l'évaluation de l'enseignant associé doit contribuer à déterminer la réussite du stagiaire, mais l'ultime responsabilité de l'évaluation revient au membre de la faculté
- soit réussi et inscrit au relevé de notes envoyé à l'Ordre.

En outre, l'Ordre recommande que le stagiaire acquière de l'expérience dans une matière de la liste restreinte, telle que définie au paragraphe 19 du Règlement 298 pris en application de la *Loi sur l'éducation*, uniquement si le secteur de concentration du programme de formation à l'enseignement du stagiaire est dans une telle matière. Par exemple, le stage peut se dérouler dans une classe d'une école de langue anglaise où le français est la langue d'enseignement (immersion en français) si le secteur de concentration du stagiaire est le français langue seconde aux cycles intermédiaire et supérieur. De plus, l'Ordre recommande de ne pas placer les stagiaires dans des classes spécialisées, telles que l'enseignement de l'anglais langue seconde ou l'éducation de l'enfance en difficulté, puisque ce sont des groupes d'apprentissage.

L'étudiant doit avoir réussi son stage dans le cadre de son programme de formation à l'enseignement avant que le doyen ou directeur informe le registraire que l'étudiant a réussi ledit programme et qu'il recommande qu'on lui décerne un certificat de qualification et d'inscription.

### Autres situations que l'Ordre doit approuver

Le registraire s'appuie sur les critères suivants pour déterminer si un milieu peut convenir aux périodes d'observation et d'enseignement pratique :

- le programme est offert dans un milieu éducatif
- les élèves sont regroupés en classes à des fins pédagogiques
- le programme d'études de l'Ontario pour les écoles élémentaires et secondaires est utilisé
- la langue d'enseignement est le français ou l'anglais, ou encore
  - dans le cas d'une école élémentaire des Premières Nations, une langue autochtone précisée dans la politique du ministère de l'Éducation, ou
  - dans le cas d'une école provinciale, l'American Sign Language ou la Langue des signes du Québec.

Voici quelques exemples de milieux acceptables :

- une école privée ayant informé le ministère de l'Éducation de son intention d'offrir un enseignement
- des milieux tels que :
  - le Musée royal de l'Ontario
  - le Centre des sciences de l'Ontario
  - Science Nord
- une école gérée par un conseil de bande ou un organisme chargé de répondre aux besoins éducationnels des membres de la réserve
- une école gérée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

### **Stage effectué pendant un programme concurrent**

Un étudiant inscrit à un programme concurrent de formation à l'enseignement peut répondre aux exigences du stage, durant le déroulement dudit programme, en observant des activités d'enseignement et en y participant. Pour être admissible, le stage doit répondre aux exigences susmentionnées. De plus, le stage ne doit pas être utilisé pour répondre à des exigences de cours ou de programme dans le cadre d'un grade postsecondaire.

### **Postulants inscrits à des programmes de formation à l'enseignement en plusieurs parties**

Conformément au Règlement 347/02 et au Règlement 176/10, les étudiants inscrits à des programmes de formation à l'enseignement en plusieurs parties menant à l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire doivent aussi répondre aux exigences du stage susmentionnées.

Après avoir réussi la première partie d'un programme, un étudiant peut présenter une demande à l'Ordre afin d'obtenir un certificat de qualification et d'inscription transitoire. En vertu des dispositions d'entrée en vigueur, en septembre 2015, du programme de formation à l'enseignement prolongé, la première partie de ces programmes doit inclure un stage d'enseignement d'au moins 10 jours.

Dans le cas des postulants qui exercent la profession après avoir obtenu un certificat de qualification et d'inscription transitoire, le nombre de journées d'expérience pratique restant doit servir aux fins de stage au cours de l'année ou des années scolaires. L'étudiant peut répondre à cette exigence dans la classe dont il est responsable si le stage est supervisé et évalué par un enseignant d'expérience (qui peut être la direction d'école) et si le milieu en question permet au stagiaire de répondre aux exigences relatives aux cycles pertinents. Un membre de la faculté doit être affecté à chaque étudiant à titre de conseiller et le stage doit :

- se dérouler dans des classes ayant trait aux secteurs de concentration du programme de formation à l'enseignement suivi par le stagiaire
- permettre au stagiaire d'observer des activités d'enseignement et d'y prendre part dans des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.

### **Stage dépassant les exigences minimales**

Nombre de facultés, de collèges et d'établissements de formation exigent que les étudiants en enseignement accumulent plus que les 80 jours d'expérience pratique énoncés dans les règlements.

Dans de tels cas, selon la structure du stage et à la discrétion de la faculté, l'expérience qui dépasse les 80 jours requis peut se dérouler dans des milieux autres que ceux mentionnés.



## Calendrier de révision

Ce document sera mis à jour périodiquement afin qu'il reflète les changements dans le système d'éducation et les programmes.

Des mises à jour plus fréquentes pourraient avoir lieu à la suite de modifications importantes aux règlements ou aux politiques ayant une incidence sur les principales composantes énoncées dans le Règlement 347/02 – Agrément des programmes de formation en enseignement.

## Ressources

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/ITE/resources/accreditation.html>



Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

This publication is also available in English under the title  
*Accreditation Resource Guide*.

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800  
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222  
Courriel : [info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[www.oeeo.ca](http://www.oeeo.ca)